

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 18 (1880)
Heft: 15

Artikel: On bon caporat
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-185750>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

livide ; sa fille se troubla, mais reprenant bientôt son énergie :
— Venez, mon père, dit-elle, madame n'a plus besoin de nous, le repos sera son meilleur médecin.

Elle entraîna Raymond qui était anéanti.

(A suivre.)

On bon caporat.

Lo valet à F... avâi étâ recrutâ deïn l'infantéri et on lâi avâi bailli lè galons dè caporat, po ceïn que d'à premi fasâi on galé sordat, proupro, prâo mâlin et deledzeint. Mâ ein après, paraît que lo goût s'est pésu, kâ ein vegneint vilho n'a pas mé avanci ; lè dzouveno lâi ont passâ dévânt, et l'est bin su dè son coup dè mourï deïn la lanna.

— Vouïtro valet est-te adé caporat, se cauqon fe l'autro dzo à son pére ?

— Oï.

— Mâ y'a dza rudo grand teïmps que l'est ; y'a bin 7 à 8 ans ?

— Binsu ; mâ l'eïn sont tant conteints que n'eïn volliont min d'autro à sa pliace, et lo gardont quie.

Publicachon.

Rau rrau rrau, reberau, rrau, rrau, reberau, rrau, rrau! (trâi iadzo).

On a robâ onna porta dè vegne ein Praz. Cliâo que l'ont robâie sont priyî dè la rapportâ, à défaut dè quiet :

Se cliâo que l'ont robâie la rapportont pas : gâ !

Rau rrau, rrau, reberau, rrau, rrau, reberau, rrau, rrau!

Le mot de la précédente charade est *Platane*. La prime est échue à M. J. Sandmeyer, à Lausanne.

Enigme proposée par un abonné :

Je viens sans qu'on y pense,
Je meurs dès ma naissance ;
Et celui qui me suit
Ne vient jamais sans bruit.

PRIME : La II^e Série des *Causeries*.

Conseils du samedi. — Pour distinguer le coton de la laine, on prend un ou plusieurs fils que l'on passe à la bougie. Le coton brûle et ne frise pas, tandis que la laine frise comme tout filament qui provient d'une matière animale. Vu le grand nombre des colporteurs qui parcourent le pays, il est bon d'avoir sous la main un moyen facile de contrôle.

Chaussures. — Une couche de vernis copal appliquée sur les semelles des chaussures et répétée, à mesure que la précédente est sèche, jusqu'à ce que les pores du cuir soient remplis et que la surface brille comme un panneau d'acajou verni, les rendra imperméables et les fera durer trois fois plus que les semelles ordinaires, c'est-à-dire privées de cette préparation. Cette méthode est certainement la plus simple, la plus propre ; elle est sûre et peu coûteuse. Elle ne s'applique par exemple qu'à la semelle. On trouve le vernis copal chez tous les droguistes.

Le régent d'un petit village inflige à ses élèves une amende qui varie de 2 à 5 centimes, lorsqu'ils arrivent en classe, mal peignés ou les mains sales. Le produit de ces amendes est destiné à l'achat de livres instructifs pour la bibliothèque de l'école.

Un jour, le régent eut maille à partir avec un de ses élèves qui refusa net de payer plusieurs amendes inscrites à son débit. Il se plaignit au ministre qui alla trouver les parents du jeune homme, pour leur réclamer la finance due. « Oh ! monsu lo me-mistre, dit le paysan, vouaique vouïtre treinta centimes ; mâ cliâo z'amendès ne sont pas outra tzuze què la tchivra dâo régent. »

Un bon vieux, qui contemplait les vitrines de M. Taillens, s'écria en voyant une pendule à secondes : « Qué dau diablo, pau te bin itré sein po on affèrè que lé mans viront tant rudo ; lai a pas moyen que sai on relodzo, au bin ie faut que lé mâts seyont bougrameint pésants. »

Un ressortissant d'un village du Jura, sollicitant une place d'huissier, ne savait comment terminer sa lettre adressée à l'un de nos magistrats pour être dans des termes suffisamment respectueux. Il salua ainsi :

« Recevez, Monsieur, l'assurance de ma majestueuse considération ! »

Le secrétaire municipal de B., envoyant au commissaire général son rapport annuel sur les bâtiments neufs ou réparés, qui doivent être soumis à la taxe cadastrale, prit à cet effet, sans y réfléchir, le feuillet d'un vieux registre portant en tête :

Décès dans la commune de B...

Puis il écrivit au-dessous : « Personne ne s'est fait inscrire. »

Un vérificateur des décès envoyait dernièrement au syndic de sa commune sa note d'honoraires ainsi conçue :

Pour visite de 13 morts après leur décès, fr. 13.

Dans une petite gare du canton de Vaud.

Deux époux de la campagne qui venaient pour la première fois profiter d'un chemin de fer, s'informaient des formalités à faire.

— Il faut d'abord aller prendre vos billets, leur dit un employé. — Eh bien, vas vite les prendre, dit la femme à son mari.

Le mari se dirige contre une des ailes de la gare, mais il revient presque aussitôt en disant à sa femme : — Il te faut venir prendre le tien, je ne peux pas les prendre pour les deux ; il est écrit : *Côté des hommes.* — *Côté des femmes.*

PIANOS GARANTIS

J.-S. GUIGNARD et C^o

32, Grand-Saint-Jean, Lausanne.

Pianos des premières fabriques suisses, françaises et allemandes ; pianos système américain à cordes croisées de toute solidité ; son magnifique. Pianos d'occasion. — Vente et location aux conditions les plus avantageuses.

HARMONIUMS

PAPETERIE MONNET

Cartes de visite très soignées et livrées promptement. Enveloppes avec raison de commerce, factures et entêtes de lettres.